



Allocution CGT / CTP du 9 mai 2019

Monsieur le Président,

Mesdames, messieurs les élus communautaires membres du CTP,

Nous sommes réunis ce jour pour un CTP exceptionnel.

Ce CTP n'aurait jamais existé sans le mouvement social en cours des agents de collecte des déchets ménagers engagé depuis le 6 mai 2019. C'est une première victoire pour ces agents !

Seul le rapport de force a permis sa convocation. Trouvez-vous cela normal ?

Les élections professionnelles donnent aux agents le droit d'intervenir dans la collectivité via leurs représentants du personnel. Sa remise en cause par la collectivité est une atteinte grave à ce droit et ne peut pas être passée sous silence.

Nous aurions largement pu éviter ce genre de situation si la collectivité avait entendu la tension sociale exprimée sur ce sujet. La CGT porte cette expression depuis plus de 4 mois.

Mais faut-il être surpris de ce contexte ? Non !

La mise en œuvre de la réorganisation du dispositif de collecte des déchets pour les jours fériés est symptomatique de la conception de la Démocratie Sociale au sein de notre collectivité.

Par courrier, le syndicat CGT a été dans l'obligation de dénoncer cette volonté manifeste de la collectivité de ne pas respecter la Démocratie Sociale pour ce projet.

Cela s'est traduit par :

1. L'absence de négociation dans les 5 jours à la suite du préavis de grève du 12 avril mentionnant entre autres revendications, la réorganisation de la collecte des déchets ménagers lors de jours fériés.
2. L'envoi d'un courrier **par la collectivité** le 16 avril démentant ce projet d'organisation du dispositif de collecte des déchets à l'occasion des jours fériés.
3. L'absence de dialogue transparent, serein et constructif au sein des instances paritaires comme le prévoit la loi et dans les temps respectueux du cadre réglementaire.
4. Le délai plus que très contraint (2 jours) concernant la proposition d'un rendez-vous aux organisations syndicales pour évoquer cette réorganisation. Et ce de surcroît, en pleine période de vacances scolaires. Période connue de tout un chacun comme étant un temps où les services fonctionnent en sous-effectif et durant laquelle il est donc complexe de pouvoir libérer des représentants du personnel.

Nous déplorons vraiment l'échec de cette rencontre. La responsabilité ne peut en aucun cas en être imputée à notre syndicat.

5. Le passage en force de cette nouvelle organisation par la mise en place d'une consultation directe avec les agents via :

- L'intervention d'une délégation de la Direction Générale du Muretain Agglo (chef de service, DGA, DRH, et DGS) sur le site du service Environnement de Portet le jeudi 18 avril, et du Président et du Vice-Président le jeudi 25 avril. Et ce, sans qu'il n'y ait aucune information de ces procédures faites aux organisations syndicales.
- Un sondage effectué auprès des agents le vendredi 26 avril, sans aucune possibilité de disposer d'un temps de réflexion et d'échanges indépendants entre agents.

Est-ce comme cela que la collectivité définit la démocratie ? La collectivité par ces agissements entretient un climat qui « sape » littéralement les prémisses de confiance dans le Dialogue Social qui semblaient s'instaurer avec notre syndicat depuis quelques mois.

Nous n'avons jamais remis en cause la décision politique. Nous demandons que celle-ci, quand elle impacte les agents alors la saisine des instances représentatives du personnel soit de fait.

Un travail de sensibilisation auprès des élus communautaires et de l'encadrement doit être engagé sans délai.

Mais pour autant, la colère sociale de ces agents a-t-elle été entendue ?

La poursuite du mouvement est la preuve que les réponses de la collectivité ne sont pas à la hauteur des attentes des agents. Ils demandent :

- Projet de réorganisation de la collecte pour le rattrapage des jours fériés : saisine du CTP avant toute mise en œuvre / puis saisine du CTP chaque année pour planification annuelle / pour le travail du samedi, comment est-il prévu de prendre en compte les obligations familiales ? / porter à la connaissance des organisations syndicales et par écrit les modalités de mise en œuvre.
- Régime indemnitaire : harmonisation par le haut avec une revalorisation pour tous avec une possibilité de l'inscrire dans le temps via un calendrier avec une échéance maximale d'un an.
- Chèque déjeuner : nous avons entendu la contrainte réglementaire et nous demandons son remplacement par une prime mensuelle nommée « panier petit déjeuner » d'un montant de 7€ par jour et attribuée à tous les agents.
- Journée de carence / solidarité : décision politique prise en compte par les agents de la collecte.
- Equiperment de protection individuelle pour les non titulaires : modalités d'attribution écrites avec le détail de l'équipement fourni dès le 1^{er} jour.
- Prime exceptionnelle : nous soulignons l'engagement politique fait mais nous exprimons une réserve car nous ne connaissons pas son montant. Nous demandons un engagement ferme ; qu'elle soit attribuée à tous les agents sans condition et qu'elle soit renouvelé chaque année.
- Plan de titularisation pour ce service : nous demandons qu'il soit porté à la connaissance des organisations syndicales un état des lieux précis des contractuels / une liste nominative des agents pouvant prétendre à la titularisation

Pour conclure, au sein de ce mouvement s'exprime une forte solidarité entre collègues. Depuis 2008, Monsieur le Président, soit après 11 ans de mandature, c'est la première demande d'augmentation du pouvoir d'achat par ces agents. Cette demande est pleinement légitime et doit être entendue. Si un accord politique venait à être trouvé pour une sortie de crise, il doit être bien entendu formalisé par un protocole d'accord.